

Arrêté n° 2109

**Objet : Déclaration sans suite - Construction de 2 terrains de padel semi-couverts et aménagement de leurs abords - Lot 2
Terrains de padel**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président, notamment les décisions de préparation et de passation des marchés,

VU l'article R.2185-1 du code de la commande publique qui dispose que l'acheteur peut à tout moment déclarer une procédure sans suite,

VU la consultation relative au marché à procédure adaptée concernant la «Construction de 2 terrains de padel semi-couverts et aménagement de leurs abords – Lot 2 Terrains de padel - Relance » publiée le 3 septembre 2020,

VU le règlement de la consultation fixant la date de remise des offres au 28 septembre 2020

CONSIDERANT que conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général, juridiques et techniques,

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas donner suite à ce projet et par conséquent de déclarer la procédure de consultation des entreprises sans suite,

ARRETE

ARTICLE 1 – La procédure adaptée pour le marché de «Construction de 2 terrains de padel semi-couverts et aménagement de leurs abords – Lot 2 Terrains de padel - Relance » est déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général,

ARTICLE 2 – L'ensemble des entreprises ayant déposé une offre sera informé de cette décision,

ARTICLE 3 – Les marchés conclus dans le cadre de ce projet seront résiliés,

ARTICLE 4 - Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant sa notification, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à toutes les entreprises ayant déposé une offre.

A châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN